

ABONNEMENT

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . 20
Réclames, — 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 26 MAI

LE CADAVRE RÉCALCITRANT

Donc c'est entendu : la République ne veut pas mourir encore, ou, plus exactement, les républicains veulent prolonger son existence. Ils font une tentative désespérée. Sous couleur de combattre le boulangisme en particulier et en général toute tentative contre la forme républicaine, ils essaient de grouper dans une action commune les amis de M. Ranc, de M. Clémenceau et de M. Joffrin. Pour arriver à un tel résultat, on ne se préoccupe guère de la légalité. La loi défend les sociétés politiques, on en crée une. Elle rayonnera — si l'entreprise réussit — sur toute la France. C'est une tentative de résurrection des jacobins de 1793, mais avec une modification. On s'allie, mais on se dit très nettement que ce n'est pas pour longtemps, ni pour le bien du pays. On nous laisse entendre que ce sera un beau jour pour tout le monde, lorsqu'on pourra reprendre les querelles et s'entre-déchirer de nouveau.

Ce dernier souci paraît avoir surtout préoccupé les principaux membres de la nouvelle société : « Chacun de nous, a dit le citoyen Chabert, gardera son drapeau et son programme. » Tout le monde a fait expressément ou implicitement les mêmes réserves. Ce n'est point une concentration, c'est une simple coalition et on n'y met en commun qu'une seule chose : les haines.

Quant aux moyens qu'on se propose d'employer, on s'est efforcé de rester dans le vague, mais on n'y a pas réussi à ce point qu'on ne puisse entrevoir quelque chose : « Nous prenons, a dit M. Labordère, la charge de continuer l'action de nos grands devanciers du siècle dernier. Ils ont réussi parce qu'ils employaient les moyens nécessaires. Leurs personnes n'étaient rien, la République était tout. Nous réussirons comme eux parce que nous emploierons les mêmes moyens pour le salut de la République. » — Nous n'avons pas besoin de rappeler quels

« moyens » employaient les jacobins de 1793. Un autre orateur qui a prétendu parler au nom des modérés, le citoyen Thomson, a déclaré qu'au besoin « ce ne seraient pas ceux qu'on appelle les modérés qui seraient les derniers à jouer leur vie pour la République » — traduisez : « A descendre dans la rue. »

Voilà deux moyens indiqués : l'un, la terreur ; l'autre, l'émeute.

Et après ?
Après, disent les organisateurs, chacun reprendra son programme et son drapeau. Ceux qui parlent ainsi se font volontairement ou non illusion. Si une politique qui veut s'appuyer sur la terreur et sur l'émeute pouvait donner un résultat, ce ne serait qu'au profit des violents, de sorte que tout ce qu'on nous offre c'est un régime dans lequel le rôle de « modéré » serait tenu par MM. Clémenceau et Ranc.

On dit aussi dans la déclaration signée par les adhérents qu'on poursuivra la révision de la Constitution. Quelle révision ? La révision républicaine. Qu'est-ce que cela veut dire ; la révision républicaine ? N'insistez pas ; les rédacteurs de la formule n'en savent rien eux-mêmes. M. Clémenceau l'entend d'une façon, M. Joffrin d'une autre qui n'est point d'ailleurs celle de M. Ranc, ni celle de M. Strauss, pas plus que la révision désirée par M. Chabert. On le sent si bien que chacun entend garder « son programme et son drapeau ».

Avant que la tour de Babel fût terminée, la confusion des langues se produisit, dit l'Écriture, et les ouvriers durent se séparer. Il y a loin de la tour Eiffel à la tour de Babel et les républicains n'y travaillent pas, mais avant qu'elle soit terminée, voilà la confusion des langues qui se produit. Ce n'est pas cela qui sauvera ce cadavre récalcitrant qui s'appelle la République.

ERNEST BAUDOIN.

AU SÉNAT

Hier, séance au Sénat ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Le Royer. Après

avoir adopté le projet de loi approuvant le traité passé entre la Compagnie Franco-Algérienne et la Compagnie de l'Ouest-Algérien pour l'exploitation par cette dernière des lignes concédées à la première, le Sénat a repris la discussion de la loi militaire.

L'article 39 est adopté. La commission propose le texte suivant pour l'article 40 fixant la durée du service militaire :

« Tout Français reconnu propre au service militaire fait partie successivement de l'armée active pendant 3 ans, de la réserve de l'armée active pendant 6 ans 1/2, de l'armée territoriale pendant 6 ans, de la réserve de l'armée territoriale pendant 9 ans 1/2. »

L'honorable M. Margaine combat le projet de la commission et le service de 3 ans et développe le contre-projet suivant maintenant le service de 5 ans :

« Tout Français qui n'est pas déclaré impropre à tout service militaire fait partie de l'armée active pendant 5 ans, de la réserve de l'armée active pendant 4 ans, de l'armée territoriale pendant 6 ans, de la réserve de l'armée territoriale pendant 10 ans. »

M. Margaine fait l'éloge de la loi de 1872 et rappelle en excellents termes les services qu'elle a rendus au pays. Il soutient que le service militaire n'est pas un impôt, comme on l'a dit, l'impôt du sang, mais un devoir. Toute la question est comment ce devoir doit être rempli. Comme le remarque très justement M. Margaine, le point principal est que chacun soit instruit de la tâche qu'il aura à remplir en cas de guerre ; il ne saurait donc être raisonnablement question d'égalité dans la durée du service. Il ne faut pas le même temps pour faire un cavalier et un soldat du train.

On s'entretenait beaucoup au Luxembourg de l'étrange proposition de M. Wickersheimer déposée jeudi à la fin de la séance de la Chambre des députés et tendant à la réunion du congrès à Versailles le 14 juillet... « en revenant de la revue » c'est le cas de le dire ; cette proposition désohilante déridait les fronts des plus graves sénateurs.

ALFRED LAFARGUE.

LE PROJET SUR LES ASSOCIATIONS

M. Floquet a soumis au conseil des ministres le projet de loi sur les associations qu'il vient d'élaborer en vue de le déposer sur le bureau de la Chambre. Le conseil a approuvé ce projet en principe ; toutefois, M. Goblet a été chargé de le revoir pour le comparer à l'avant-projet qu'il avait lui-même préparé, lorsqu'il était ministre de l'intérieur.

On pense que le projet sera déposé à la Chambre dans le courant de la semaine prochaine.

Le projet comprend 28 articles. Il supprime l'article 291 du Code pénal qui interdit les associations de plus de vingt personnes. Désormais les associations d'un nombre de membres quelconque pourront se former librement. Les fondateurs devront faire une déclaration à la sous-préfecture de l'arrondissement dans lequel est le siège de l'association. Les associations pourront posséder l'immeuble et les cotisations nécessaires à l'accomplissement de leur but ; mais les biens de l'association ne pourront jamais être productifs de revenus et les immeubles ne pourront servir en aucun cas à l'usage personnel des membres de l'association.

La personnalité civile ne pourra être accordée à une association quelconque que par une loi. L'association ainsi reconnue d'utilité publique ne pourra acquérir, aliéner et, d'une manière générale, faire un acte quelconque d'échange, de cession, qu'en vertu d'une autorisation donnée par le conseil d'Etat.

Des dispositions prévoient les cas d'infraction à la loi. Outre les pénalités que les délinquants peuvent encourir, la dissolution de l'association pourra être prononcée ; mais c'est aux tribunaux de droit commun — et non à l'administration — qu'est réservé le droit de prononcer cette dissolution. Cette règle ne souffre qu'une exception, en ce qui concerne les associations dépendant

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PETITE-NIÈCE D'O'CONNELL

IX
Quelques mois s'écoulaient : on était à la fin du juin ; miss Mac-Gaway était devenue l'amie de la maison. Non-seulement Geneviève avait pour elle une profonde affection, mais Jeanne avait déjà subi son influence et était en train de devenir aussi bonne et aussi pieuse que sa sœur. M^{me} d'Aiglemont elle-même, au contact des vertus d'Ellen, n'avait pu se défendre d'une certaine admiration, et ce sentiment nouveau, l'action continue de la jeune fille, les prières de Geneviève, avaient fini par ouvrir son cœur aux mouvements généreux. Sa fille aînée remarquait en elle plus d'assiduité et plus de recueillement aux offices du dimanche, qui ne sont trop souvent pour certaines femmes qu'une occasion de vanité et de médisance. Elle avait même été dans cette voie jusqu'à renoncer à son voyage du Midi pour l'hiver suivant, et avait annoncé à ses filles qu'elle resterait avec elles à Brest. Geneviève voyait tout cela, elle avait à quelle bienfaisante influence elle devait ces heureux changements chez sa mère et chez sa sœur, et son cœur s'empressait pour Ellen d'une tendre reconnaissance.

Elle avait, un jour, remarqué la petite croix d'argent que portait miss Mac-Gaway, et, la trouvant jolie, elle avait voulu savoir d'où elle venait : — C'est un souvenir de famille, avait répondu Ellen, c'est la croix que O'Connell ne quittait jamais.

— O'Connell?... Un souvenir de famille?... Que voulez-vous dire ?

— Daniel O'Connell était mon grand-oncle. — Quoi ! vous êtes la petite-nièce d'O'Connell, le libérateur de votre pays ?

— Oui, mon amie, vous ne le saviez pas ?

Geneviève leva ses grands yeux vers son institutrice et n'insista pas ; mais, à partir de cet instant, son affection pour Ellen grandit encore, et elle se laissa de plus en plus pénétrer par cette âme pure et limpide qui s'adaptait si bien à la sienne.

L'été s'avancait ; le soleil du mois d'août, à peine tempéré par la brise de mer, brûlait les grèves. Un matin, M^{me} d'Aiglemont entra, joyeuse, dans la chambre de ses filles, une lettre à la main.

— Mes enfants, voici une grande nouvelle, dit-elle, Antoine est près d'ici et sera au milieu de nous dans quelques jours.

— Antoine ! cria Jeanne, quel bonheur !

— Mon frère ! répéta Geneviève, oh ! que je suis heureuse de le revoir enfin !

Miss Mac-Gaway, qui comprit toute la joie de Geneviève et de Jeanne, se réjouit pour ses élèves

de ce bonheur inattendu et leur pressa tendrement la main : toutes les émotions de la famille étaient devenues les siennes.

Le surlendemain, jour de l'Assomption, Ellen et Geneviève, après s'être promené dans le jardin, s'étaient avancées le soir jusqu'au bord des falaises ; la marée baissait et la petite plage qui était au pied de la maison était à sec. Geneviève proposa d'y descendre. Ellen y consentit, et les deux amies se trouvèrent bientôt sur le sable fin. Encore tout émue des splendides cérémonies de la fête de la Vierge, charmée d'être seule avec Ellen devant le beau spectacle de la mer, Geneviève passa son bras autour du cou de son amie, appuya sa tête sur son épaule, et, cédant à l'impression du moment, s'abandonna pleinement à sa rêverie.

Tout était calme : la vague se brisait doucement et expirait sur le sable ; plus loin une légère crête d'écume blanche entourait d'une ceinture d'argent les récifs jetés dans la mer. A l'horizon, le soleil descendait lentement, sans un nuage, sans un brouillard. De petites barques à la voile gonflée rentraient au port en glissant sur l'eau, et un grand vaisseau américain, toutes voiles dehors, pavillon au vent, entrait majestueusement dans la pleine mer et disparaissait avec le soleil.

Tout à coup, dans le silence, une voix fraîche et joyeuse se fit entendre :

— Geneviève !...

Au son de cette voix connue, la jeune fille tressaillit, se retourna vivement et vint tomber, radieuse, dans les bras de son frère.

— Antoine ! Enfin, c'est toi !

Le jeune homme, ému et heureux, serra sur son cœur cette sœur chérie qu'il retrouvait grande et charmante après une si longue absence. Geneviève bénissait Dieu de lui avoir ramené son frère, et contemplait avidement aux dernières lueurs du jour la figure énergique du jeune marin bâlée par le soleil et la brise de mer. Ils restèrent ainsi quelques instants sans mot dire ; mais tout à coup Geneviève pensa à Ellen et entraîna son frère vers miss Mac-Gaway, et, toute joyeuse en le lui montrant, elle s'écria :

— Mon amie, voilà ce frère dont si souvent...

Deux cris de surprise l'interrompirent. Ellen et Antoine s'étaient reconnus ! Ellen était la vision d'Écosse ; Antoine, l'officier français du lac Lomond.

Il y eut un instant de trouble que le jeune homme fut le premier à surmonter. Il s'approcha de miss Mac-Gaway, la salua profondément, et, d'une voix un peu tremblante d'émotion :

— Mademoiselle, dit-il, je suis heureux de vous retrouver au milieu de nous ; c'est le doigt de Dieu qui vous y a conduite, et je sais déjà tout le bien que vous avez fait à notre foyer.

d'une association étrangère. En ce cas le droit de dissolution appartiendra au gouvernement.

Des dispositions très sévères empêchent la formation des biens de main-morte. Outre celles que nous avons déjà citées plus haut et en vertu desquelles une association ne pourra conquérir la personnalité civile que par une loi, et le droit d'acquiescer ou d'aliéner que par une décision du conseil d'Etat, le projet prescrit la nullité absolue de tous actes qui seraient faits en infraction à ces dispositions.

Des mesures très rigoureuses prévoient d'autre part le cas de personnes interposées. Signalons également une disposition qui établit le droit de chaque associé de se retirer à tout instant de l'association sans être tenu par une disposition quelconque des statuts. Ces dispositions s'appliquent à toutes les associations, sauf les congrégations religieuses qui, pour le moment, restent placées sous la législation existante, tant que les rapports des Eglises et de l'Etat n'auront pas été modifiés.

Le jour où la séparation de l'Eglise et de l'Etat serait effectuée, les dispositions du projet de loi que nous venons d'analyser deviendraient applicables aux congrégations, et l'on a vu plus haut qu'elles sont assez précises et assez rigoureuses pour empêcher que ces congrégations ne pussent devenir un danger pour la société civile. En attendant la modification des rapports des Eglises et de l'Etat, le projet porte expressément que les dispositions sur les associations qu'il édicte s'appliquent dès aujourd'hui aux cultes non reconnus par l'Etat. Les adhérents de ces cultes non reconnus pourront donc ouvrir des temples ou des chapelles, et leurs associations posséder les immeubles dans lesquels ces temples seront installés.

Mais rien n'est changé en ce qui concerne les cultes reconnus, qui resteront soumis à la législation existante tant qu'elle ne sera pas abrogée.

LES FAUX BILLETS DE BANQUE

Le *Parisien* donne sur cette affaire les renseignements suivants :

« Le gouverneur et le Conseil de Régence ont décidé qu'à partir de demain matin les huit bureaux succursales de la Banque à Paris rembourseraient tous les billets de 500 francs.

» En outre, cette coupure sera jusqu'à nouvel ordre entièrement supprimée.

» Les billets de 500 fr. existant à la Banque et dans ses succursales ne seront pas mis en circulation.

» Il y a entente absolue entre le gouvernement et la Banque de France à ce sujet.

» Il existait dans l'émission générale de la Banque (se composant de deux milliards six cent-soixante-neuf millions) un total de 264 millions en coupures de 500 francs.

» Depuis trois jours, onze millions ont été remboursés à bureau ouvert.

» Hier, les guichets n'ont été fermés que lorsque tout le public a été servi.

» Sur les billets remboursés dans la journée d'hier, un « seul » a été arrêté comme faux.

» A l'heure actuelle, cinquante-trois billets faux seulement ont été trouvés.

On lit dans l'*Autorité* :

« On nous signale un moyen de reconnaître les billets de banque faux. En les étalant sur un fond noir, les mots « cinq cents francs » ne ressortent pas, par un effet de la composition du papier, et ne peuvent être déchiffrés qu'avec la plus grande difficulté.

LES VINS D'HYÈRES

Nous trouvons dans le *Petit-Var* d'intéressants détails sur l'affaire des vins empoisonnés d'Hyères. Voici d'abord le portrait de l'homme sur qui repose la responsabilité des faits incriminés :

Le comte de Villeneuve appartient à une vieille famille provençale qui, depuis fort longtemps déjà, habite les environs d'Hyères. Il est né à Grasse, le 14 juillet 1839 ; il a donc quarante-neuf ans.

Jusqu'à ce jour, M. de Villeneuve a joui d'une grande estime à Hyères. Il passait pour un homme aimable, serviable et à la disposition de tous.

Les gens d'Hyères ne montrent pas d'aussi grandes sympathies pour la comtesse de Villeneuve, Mathilde-Marie-Anaïde de Thysebaert, née à Bruxelles en 1848.

On est unanime, à la Donde, à Hyères et ailleurs, à déclarer que la femme du comte a dû jouer un rôle important et, ajoutait-on, néfaste dans toute cette affaire.

De cette union sont nées deux jeunes filles, l'une âgée de seize ans environ, l'autre de quatorze ans.

Les propriétés de la famille de Villeneuve, situées aux environs d'Hyères, représentent trois cents hectares environ et se divisent en trois propriétés distinctes.

Dans chacune de ces propriétés se trouve un grand chai de vins, où d'immenses foudres reçoivent les récoltes de l'année.

Le comte et sa famille habitent ordinairement le principal bâtiment qui se trouve situé dans la propriété centrale.

De la route des Salins, de la voie ferrée on découvre ces immenses vignobles admirablement entretenus et soignés ; ils sont cités parmi les plus beaux de la région.

Cette année seulement le phylloxéra avait commencé à faire son apparition. A ce premier malheur devait bientôt s'en ajouter un autre autrement déplorable.

Le propriétaire de tout ce coin de la commune d'Hyères avait une passion, celle de faire des expériences chimiques. Il avait établi dans un coin de son habitation une sorte de laboratoire, dans lequel il se livrait fréquemment à des combinaisons chimiques et étudiait la façon de traiter ses vins, de les colorer, de les doubler, de leur donner du parfum ou de la couleur.

Il y a environ cinq ans, le comte de Villeneuve reçut, parait-il, d'Allemagne, environ 750 kilogrammes d'arsenic.

Ce colis lui fut adressé en gare des Salins et il assista personnellement à la réception de cet important envoi.

A quel usage une telle quantité était-elle destinée ? C'est ce que personne n'a jamais pu savoir.

C'est chez le marchand de vin Tellier, établi dans la rue des Porches, près de la place de Rade, à Hyères, que le comte de Villeneuve mettait en vente les vins provenant de ses propriétés.

Ces vins étaient vendus sous le nom de vins de propriétaire. Il y avait trois qualités différentes : vin à 30 c., vin à 40 c., vin à 50 c. le litre.

De l'analyse faite par M. le docteur Sanbuc, il résulte que le vin qui a produit les effets les plus désastreux est celui qui se vendait 50 c. ; il a été, tout au contraire, constaté que le vin à 30 c. est celui qui a fait le moins de victimes.

Le comte de Villeneuve, qui frelatait ses vins, avait-il des complices ?

Les fermiers, les vendangeurs, les employés des propriétés interrogés jusqu'à cette heure ont tous protesté de leur innocence.

Ils prétendent que, alors qu'ils prenaient leur repas dans une salle commune, ils ont vu M. de Villeneuve se glisser dans les chais, sortir de sous ses vêtements de petits sacs d'une matière blanche et glisser dans les caves des poignées de ce produit. Ils trouvaient étrange cette manœuvre à laquelle il se livrait en cachette.

On dit que M. de Villeneuve donnait à boire à ses serveurs le même vin qu'il mettait en vente à Hyères ; mais, d'autre part, il avait bien soin de ne pas faire servir sur sa table un tel produit, et il est à cette heure établi que M. de Villeneuve buvait du vin spécial caché et acheté pour lui et sa famille.

L'arrestation de M. de Villeneuve s'imposait.

Depuis un mois environ, le prévenu était sous la surveillance de la police et de la gendarmerie d'Hyères ; si nous ajoutons foi à un renseignement qui nous a été donné, il était même dans l'obligation de signer, chaque matin, une feuille de présence.

Moyennant ces précautions, il pouvait se rendre à Hyères, où on le rencontrait se promenant mélancoliquement la tête basse, dans les rues les plus désertes ; et aux personnes qui lui parlaient de cette triste affaire, il répondait invariablement :

— Je ne puis m'expliquer ce qui m'arrive ; je suis certainement victime d'une épouvantable machination. Je ne suis pas coupable, et mon intérêt personnel est le plus sûr garant de mon innocence. Si cependant, et malgré tout, je me suis trompé, qu'on m'arrête et qu'on fasse de moi ce qu'on voudra.

Le prévenu était-il sincère dans ses réponses ? Ses derniers actes ont été peu en rapport avec ses paroles.

Ces jours-ci, par un acte passé devant notaire, M. de Villeneuve a cédé ses propriétés, à un prix presque dérisoire, à un habitant d'Hyères.

En même temps, certains indices faisaient prévoir qu'il prenait ses précautions pour disparaître.

C'est alors que le parquet de Toulon a

décerné un mandat d'arrestation contre lui. Une première fois, la gendarmerie d'Hyères, s'est présentée à la propriété de la Londe, mais sans trouver le prévenu.

Son signalement a été alors envoyé dans toutes les directions, et, le lendemain matin, au moment où il se préparait à monter en wagon pour se rendre à Hyères, le gendarme de service à la gare des Salins l'a mis en état d'arrestation.

L'accusé n'a fait aucune résistance et s'est contenté de murmurer :

— Je m'y attendais. Je suis à votre disposition.

Depuis cette heure, le prévenu est interné à la maison d'arrêt de notre ville ; l'instruction suit son cours et la justice saura certainement tirer au clair cette affaire d'une importance capitale, et dont toute la France s'occupe en ce moment.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

MUSIQUE MUNICIPALE

La Musique Municipale de Saumur se fera entendre dans le Square, demain dimanche, 27 mai, à 8 heures 1/4 du soir.

Programme

1. Allegro.
2. *Le Cheval de Bronze*, fantaisie (AUBER).
3. *Marche Egyptienne* (SELLERICK).
4. *Les Deux Commères*, polka pour deux pistons : MM. Bouvet et Lelort.
5. *Le Siège de Tuyen-Quan*, fantaisie épique avec chœur à quatre voix.
6. *Le Mail angevin*, quadrille.

Le Chef de musique,

V. MEYER.

L'ELECTION DES MUNICIPALITÉS DANS L'ARRONDISSEMENT DE SAUMUR

Sur les 84 communes de l'arrondissement de Saumur, 53 municipalités sont conservatrices, 23 républicaines, 4 sans couleur ; 4 élections ont été ajournées.

LES NOUVEAUX MAIRES

Une circulaire ministérielle a été envoyée avant-hier à tous les préfets, pour les inviter à faire connaître immédiatement l'historique de chacun des maires élus dans les communes de leur département.

Un état indicatif tout tracé est joint à la circulaire pour faciliter la recherche des renseignements.

UN SIGNE DU TEMPS

On signale au *Journal de Maine-et-Loire* le fait suivant qui pour nous est de bon augure.

Depuis longtemps, les républicains étaient souverains maîtres dans les communes de Jumelles et de Saint-Philbert-du-Peuple (arrondissement de Baugé). Aux dernières élections municipales, le pouvoir leur a été vaillamment disputé. Dans les deux communes, les candidats à la mairie, conservateurs et républicains, ont obtenu le même

Sur le front d'Ellen confuse un léger nuage avait passé ; elle rougit en écoutant le délicat hommage du jeune homme, balbutia un remerciement et inclina la tête. Quant à Geneviève, au comble de l'étonnement, elle ouvrait de grands yeux et répétait, comme en rêve :

— Que veux-tu dire, Antoine, où as-tu vu miss Ellen ?

Antoine sourit.

— Tu ne ne comprends pas, j'avais rencontré mademoiselle en Ecosse.

Geneviève voulut tout savoir, et il fallut qu'Antoine, sans plus tarder, fit le récit de leur étrange rencontre, provoquée par leur foi commune, à la chapelle catholique du lac Lomond. Le jeune marin parlait vite, d'une voix chaude, vibrante, qui résonnait sur les flancs des falaises ; tout en causant il regardait joyeusement Ellen, qui l'écoutait sans mot dire, les yeux baissés, la main dans celle de Geneviève, et il admirait un dernier rayon de soleil, coloré et brillant, qui venait caresser le front de la jeune fille et faisait resplendir ses cheveux blonds.

Quand le jeune homme eut fini, Geneviève jeta ses bras autour du cou de son amie avec cette tendresse qui faisait la fond de son cœur, et l'embrassa tendrement :

— J'ai, ce soir, toutes les joies, murmura-t-elle.

Puis elle prit le bras de son frère et remonta

avec lui la falaise.

Au salon, la famille réunie tout entière écouta avec ravissement le jeune marin raconter tous ces détails de voyage qui ne peuvent tenir place dans des lettres, et Antoine ne manqua pas de placer au milieu de ces détails, et comme l'un des plus doux, sa rencontre avec miss Mac-Gaway. Jeanne l'accabla de questions, M^{me} d'Aiglemont le félicita et l'embrassa avec une tendresse que son fils ne lui avait jamais connue. Antoine remarqua le changement qui s'était opéré dans l'attitude de sa mère, et la joie du retour en fut doublée. Il devina quelle était celle à qui il devait cette heureuse transformation, et son regard, chargé de reconnaissance, chercha celui d'Ellen.

Pourquoi, pendant les jours qui suivirent, miss Mac-Gaway fut-elle troublée, inquiète ? Elle ne reprit ses devoirs qu'avec agitation. Une sensation inconnue lui enlevait le calme qu'elle avait possédé depuis son arrivée. Elle s'aperçut que ses leçons étaient moins claires, moins nettes ; elle se sentait gênée au salon et aux repas. Elle lutta avec courage, pria ardemment et s'abandonna à la Providence. De son côté Antoine, sans s'en douter, augmentait l'agitation d'Ellen. Il aimait à la rencontrer, à l'accompagner, à lui parler de l'Irlande et de l'Ecosse, et admirait tous les jours davantage ses vertus, son intelligence et sa piété.

Plusieurs mois s'écoulaient ainsi, sans amener

de changement sensible dans la situation de la jeune Irlandaise. Antoine d'Aiglemont avait été obligé en novembre, d'aller à Paris, au ministère de la marine, et cette absence avait ramené le repos au cœur d'Ellen.

Mais ce repos ne devait pas être de longue durée. Au milieu de l'hiver, à l'occasion d'une demande en mariage, Geneviève s'ouvrit à sa mère et lui déclara qu'elle ne voulait être qu'à Dieu, et que son vœu le plus cher était de se consacrer au service des pauvres et des malades. M^{me} d'Aiglemont, qui était fière de la beauté de sa fille et incapable de comprendre l'élevation de sa piété, reçut fort mal ces confidences et, du même coup, s'irrita contre Ellen dont elle redoutait la secrète influence. Il y eut, entre elle et Geneviève, des scènes douloureuses, dont Ellen souffrit cruellement, car elle avait lu depuis longtemps dans le cœur de son amie.

Pour vaincre les résistances de sa mère, Geneviève eut une heureuse inspiration. Elle écrivit à son frère, qui revint précipitamment à Brest et plaida énergiquement la cause de sa sœur :

— Nous la perdrons, sans doute, disait-il à sa mère ; mais nous la saurons heureuse, et plus heureuse que nous, car elle aura choisi la meilleure part.

A la fin, M^{me} d'Aiglemont céda, non sans peine et sans une rancune sourde contre miss Ellen,

Pendant ces jours de pénible lutte, celle-ci avait prié de tout son cœur pour son frère bien-aimé, et elle n'avait pu s'empêcher d'admirer une fois de plus l'énergie chrétienne de ce jeune homme qui avait défendu même contre sa mère les droits et les appels de Dieu.

Ellen souffrait, à la vérité, de perdre une amie si bonne, si fidèle et si confiante, qu'elle eût pu lui donner le doux nom de sœur. Mais sa foi était assez forte pour lui faire accepter ce sacrifice avec une joie pénétrante. La vie n'avait pas eu tant de charmes pour elle, qu'elle eût pu s'aveugler sur sa fin, et la jeune Irlandaise, en embrassant Geneviève pour la dernière fois, n'avait qu'un regret, celui de n'être pas appelée, elle aussi, à jouir des suaves contemplations et des joies ineffables qui sont réservées aux vierges du Seigneur.

Mais cette épreuve en préparait une autre. A peine Geneviève était-elle entrée à son couvent, que les deux amies avaient-elles échangé leurs dernières tendresses, à peine Ellen avait-elle repris ses fonctions auprès de Jeanne, désormais son unique élève, que la petite-nièce d'O'Connell se trouvait de nouveau aux prises avec les difficultés de la vie.

(A suivre.)

GERMAINE D'ANJOU.

nombre de voix à trois tours de scrutin, et les républicains, MM. Cousin et Guérin, ne l'ont emporté sur MM. de Montesquiou et H. de Maillé que grâce au privilège de l'âge. Un pareil résultat en pareilles circonstances est un succès et l'annonce d'une victoire plus complète pour 1892, si le malheur voulait que la République existât encore à cette époque.

LE DISCOURS DU NOUVEAU MAIRE DE NANTES

On lit dans le Soleil :

M. Guibourg de Luzinai, sénateur de la Loire-Inférieure, ancien président du Tribunal civil de Nantes, qui vient d'être élu maire de cette grande ville à l'unanimité des voix de ses collègues conservateurs, a prononcé, en prenant possession de la présidence du Conseil municipal, un discours dont nous reprocherions de ne pas reproduire les principaux passages. Ils résument admirablement les principes de raison, de sagesse et d'apaisement que les municipalités conservatrices sont seules capables de faire prévaloir pour le plus grand bien des populations.

Après avoir reproduit plusieurs extraits du discours, notre confrère fait les réflexions suivantes :

« Quel contraste avec le langage tenu aujourd'hui encore par les républicains ! Tandis que les municipalités radicales, succédant à des municipalités opportunistes ou réciproquement, ne pensent qu'à procéder sous le nom d'épuration à de nouvelles hécatombes de fonctionnaires, afin de caser leurs favoris, le maire conservateur de Nantes, préoccupé surtout de l'intérêt général et de l'esprit de justice, promet de respecter la liberté de conscience des employés de la Ville en ne leur demandant que de remplir consciencieusement leurs devoirs professionnels. »

« L'opinion publique jugera. »

Tours. — La réception de l'Hôtel de Ville. — Hier matin, de 9 heures 1/2 à 11 heures 1/2, la nouvelle municipalité a reçu, dans les salons de l'Hôtel de Ville, les autorités civiles et les diverses administrations. Le tribunal civil, le parquet, le tribunal de commerce, le personnel académique, les officiers de la compagnie de sapeurs-pompiers, etc., etc., ont tour à tour défilé devant M. le docteur Fournier et ses adjoints. Aux côtés de M. le maire, on a beaucoup remarqué l'honorable M. Paul Mame, qui, en sa qualité de second élu au Conseil de ville, s'était joint à l'administration pour recevoir les autorités.

FINESSE CAMPAGNARDE

M. Wilson, que rien ne décourage, se promenait dernièrement dans les rues de Loches. Passe un paysan, grand partisan jadis de son député ; mais le brave électeur baisse la tête et détourne les yeux pour éviter le héros de la 40^e chambre correctionnelle.

— Eh! là-bas, vous passez bien fier, père X...? Vous ne me reconnaissez donc pas?

— Oh! que si fait, que je vous reconnais bien, monsieur Wilson; mais, à dire vrai, je ne pensais point vous revoir à Loches; d'après tout ce qu'on y a dit de vous, je m'imaginai que l'on ne vous y verrait plus jamais...

— Vous pensiez, vous aussi, bon papa X..., que j'allais être condamné et fourré en prison, n'est-ce pas?

— Non pas, répartit vivement le vieux madré de paysan; je m'suis toujours dit que v'avez p't-être ben malicé, comme ça s'était dit dans le pays, mais que v'êtes ben trop rusé pour vous faire prendre.

Historique. (Messager d'Indre-et-Loire.)

LES ROSIERS. — Mardi dernier, le petit Marquet, âgé de 2 ans 1/2, s'est noyé dans une mare.

CHATILLERAULT. — Un de nos compatriotes, Paulin Lirand, soldat à la 24^e section d'ouvriers, commis d'administration, en garnison à Alger, s'est suicidé dans une chambre à la Kasbah, en se tirant un coup de fusil sous le menton; on attribue ce suicide à des peines de cœur.

SAINT-MALO. — On lit dans l'Éclair de Rennes :

« Jamais le suicide ne fit autant de vic-

times qu'à notre époque de déchristianisation républicaine; depuis dix jours, on en compte huit à Rennes et à Vitré.

» Dimanche dernier, un de ces drames sinistres et désolants s'est produit à Saint-Malo, pendant la grand-messe, rue des Lauriers: un agent de police du nom de Julien Perroquin, âgé de 38 ans, natif de Pleslin, révoqué l'avant-veille, s'est brulé la cervelle en se tirant un coup de revolver dans l'oreille droite.

» Perroquin vivait en très mauvaise intelligence avec sa femme, dit-on; il l'avait menacée de mort; elle avait fui, et, dans un moment de terrible égarement, il déserta la vie. C'est une nouvelle victime de l'impiété.

FÊTES ET ASSEMBLÉES PROCHAINES AUX ENVIRONS

Dimanche 27 mai, assemblées à Varraires et à Varennes.

Dimanche 3 juin, assemblée à Dam-pierre.

Comice agricole du canton de Saumur nord-ouest

Voici la liste des lauréats du concours agricole qui s'est tenu lundi dernier aux Rosiers :

ESPÈCE CHEVALINE

Juments poulinières suivies. — 1^{er} prix, 40 fr. et médaille d'argent offerte par M. le ministre de l'agriculture et du commerce: Joseph Blanche, de Saint-Clément. — 2^e prix, 30 fr., Louis Greffier, des Rosiers.

Poulains et pouliches de 1 à 2 ans. — Prix, 40 fr. et médaille d'argent offerte par M. Haran, président du Comice: Eugène Besson, de Saint-Clément.

Poulains et pouliches de 2 à 3 ans. — 1^{er} prix, 40 fr. et médaille d'argent offerte par M. Bouju, conseiller d'arrondissement: Jean Mazé, des Rosiers. — 2^e prix, 30 fr., Henri Levêque, de Saint-Clément.

ESPÈCE BOVINE

Vaches suivies. — 1^{er} prix, 40 fr. et médaille d'argent offerte par la Société Industrielle d'Angers: Edin-Maupoint, des Rosiers. — 2^e prix, 30 fr., Chartrain-Ludeau, des Rosiers.

Taureaux de 1 à 2 ans. — 1^{er} prix, 40 fr. et médaille d'argent offerte par M. le ministre de l'agriculture et du commerce: Pierre Leblanc, de Saint-Martin. — 2^e prix, 30 fr., Louis Greffier, des Rosiers.

Génisses de 1 à 2 ans. — 1^{er} prix, 40 fr. et médaille d'argent offerte par M. Abellard, receveur particulier: Charles Dabon, de Saint-Clément. — 2^e prix, 30 fr., M^{me} Baillergeau, des Rosiers.

Animaux de toute provenance

ESPÈCE CHEVALINE

Juments poulinières. — 1^{er} prix, 25 fr., Gilles Archet, de Beaufort. — 2^e prix, 20 fr., Auguste Jeudi, de Beaufort. — 3^e prix, 15 fr., Charles Morin, de Beaufort. — 4^e prix, 10 fr., Albert Barrault, de Saint-Clément. — 5^e prix, 5 fr., Louis Guyomard, de Saint-Martin.

Poulains et pouliches de 1 an. — 1^{er} prix, 25 fr., M^{me} de la Cochetière, de Beaufort. — 2^e prix, 20 fr., Etienne Pichard, de Longué. — 3^e prix, 15 fr., Jules Pelissier, de Mazé.

Poulains et pouliches de 2 ans. — 1^{er} prix, 25 fr., Louis Fourrier, des Rosiers. — 2^e prix, 20 fr., Henri Chartrain, des Rosiers. — 3^e prix, 15 fr., Girard-Bompas, des Rosiers. — 4^e prix, 10 fr., Louis Ludeau, de Beaufort. — 5^e prix ex-æquo, 5 fr., M^{me} de la Cochetière, de Beaufort; 5 fr., Louis Greffier, des Rosiers; 5 fr., Gustave Leméle, de Beaufort.

Poulains et pouliches de 3 ans. — 1^{er} prix, 25 fr., Charles Morin, de Beaufort. — 2^e prix, 20 fr., Paul Moron, de Beaufort. — 3^e prix, 15 fr., Henri Pouttoir, de Mazé. — 4^e prix, 10 fr., René Nivelle, de Longué.

ESPÈCE BOVINE

Vaches suivies. — 1^{er} prix, 20 fr., Pierre Cousin, de Mazé. — 2^e prix, 15 fr., Victor Fortanier, de Beaufort. — 3^e prix, 10 fr., Nivelle-Tessier, de Longué. — 4^e prix, 5 fr., Nivelle-Tessier, de Longué.

Taureaux de 1 an. — 1^{er} prix, 20 fr., Eugène Tiercelin, de Beaufort. — 2^e prix, 15 fr., Pierre Huchet, de La Mérité. — 3^e prix, 10 fr., Pierre Cousin, de Mazé. — 4^e prix, 5 fr., Mathurin Girard, des Rosiers.

Taureaux de 2 ans. — Prix, 20 fr., Mathurin Girard, des Rosiers.

Génisses de 1 an. — 1^{er} prix, 20 fr., Jean Lam-

bert, de Brion. — 2^e prix, 15 fr., Chartrain-Carré, de Beaufort. — 3^e prix, 10 fr., Victor Fortanier, de Beaufort. — 4^e prix, 5 fr., M^{me} de la Cochetière, de Beaufort.

Génisses de 2 ans. — 1^{er} prix, 20 fr., Eugène Tiercelin, de Beaufort. — 2^e prix, 15 fr., Louis Vincelot, de Beaufort. — 3^e prix, 10 fr., Michel Jameron, de Longué. — 4^e prix, 5 fr., Marchais-Caillau, de Saint-Clément.

HORTICULTURE

1^{er} prix, 10 fr. et médaille d'argent offerte par M. le Sous-Préfet de Saumur, avec diplôme: Tessier père et fils, de Saint-Clément; plantes marchandes, azalées. — 2^e prix, 25 fr. avec diplôme: René Dufour, de Saint-Clément; plantes variées. — 3^e prix, 20 fr. avec diplôme: Penneau-Barbot, de Saint-Clément; plantes variées. — Prix spécial, 15 fr. avec diplôme: Tessier-Piau, de Saint-Clément; rhododendrons à haute tige.

PRODUITS MARAÎCHERS

Prix hors concours, rappel de médaille, gratification de 10 fr., Gasnier-Esnault. — 1^{er} prix, 10 francs et diplôme, Maurice Pinault, des Rosiers, légumes variés. — 2^e prix, 5 fr. et diplôme, Etienne Gasnier, des Rosiers; légumes verts.

1^{er} prix, 10 fr. et diplôme, Chalot-Pelé, des Rosiers, lot d'asperges. — 2^e prix, 5 fr. et diplôme, Goujon, de Saint-Clément, lot d'asperges. — Gratification de 5 fr. et diplôme, Anatole Cator, des Rosiers, collection de radis. — Gratification de 5 fr. et diplôme, Eugène Haudebault, des Rosiers, fraises.

PRIMES aux domestiques de fermiers restés pendant plus de 6 ans au service du même maître dans le canton. — 1^{er} prix, 10 fr., Louise Houdmond, chez M. Michel Despeignes, à Saint-Clément. — 2^e prix, 10 fr., Louis Pasquier, chez M. Auguste Breton, de Saint-Clément. — 3^e prix, 5 fr., Henri Bodin, chez M. Louis Bigot, aux Rosiers. — 4^e prix, 5 fr., Edouard Maçon, chez M. Florent Chevret, aux Rosiers.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 25 mai.

Nos rentes maintiennent l'avance acquise en la consolidant: le 3 0/0 clôture à 82.82; le 4 1/2 0/0 à 105.65.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1.466. Les obligations foncières et communales ont un bon courant d'affaires. En se plaçant sur les titres des emprunts 1879, 1880 et 1885 on a la certitude d'une plus-value dont le chiffre minimum est indiqué par l'écart qui existe encore entre les cours actuels et le pair.

La Société Générale se maintient aux environs de 435. Il résulte du bilan au 30 avril que les résultats bénéficiaires du mois dernier ont été de 298.872 francs.

Les Dépôts et Comptes courants sont demandés à 600. Il ressort du bilan au 30 avril que le compte de profits et pertes s'élevait à cette date à 784.252 francs et les frais généraux à 681.677 fr. La Banque d'Escompte est recherchée à 466.25. Les obligations de la Société des Immeubles de France clôturent à 384.75. Ces titres sont appelés à une hausse rapide, les obligations similaires de la Banque hypothécaire cotant depuis longtemps 495 fr.

L'action de Panama conserve fermement son cours de 381. La commission du Sénat a entendu hier le ministre des finances qui est venu refaire la déclaration déjà faite à la Chambre; elle entendra aujourd'hui M. Rousseau et pommera son rapporteur. Le vote est donc imminent.

L'assemblée générale des actionnaires de la Foncière-Vie a eu lieu le 14 courant. Il a été voté, sur la proposition du Conseil, par les actionnaires, un dividende de 7 francs par action pour l'exercice 1887. Ce dividende sera payable à partir du 14 juin prochain.

L'assemblée générale de la Compagnie Transatlantique aura lieu le 31 courant. Nos chemins de fer sont bien tenus.

Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique.

Service spécial de l'ÉCHO SAUMUROIS

Paris, 26 mai, 1 h. 30 soir.

Le ministre des finances répondra aujourd'hui à l'interpellation Dreyfus sur les faux billets de la Banque de France.

Il déclarera que la Banque a le droit strict de ne pas rembourser les faux billets.

Mais que par suite des négociations engagées le gouvernement espère amener la Banque à rembourser de plein gré, sous réserve que les porteurs justifieront de leur honorabilité.

Le ministre annoncera aussi la nomination incessante d'une commission extra-parlementaire qui discutera le privilège de la Banque de France.

Nouvelles à la main.

Le gendarme Lescoupoil, en tournée, aperçoit de loin un chasseur qui est en train de se faire sauter la cervelle avec son fusil.

Il pique des deux et arrive au moment où le chasseur va rendre le dernier soupir:

— Hé! l'ami... fait-il. Exhibez un peu votre permis!

Sous la porte cochère, entre mendians: — Oh! les médecins! je ne leur pardonnerai jamais le mal qu'ils m'ont fait!

— Ah! — J'étais aveugle, ils m'ont rendu la vue! Je ne sais plus comment gagner ma vie.

A l'école: Le professeur. — Supposons que huit d'entre vous avez ensemble 48 pommes, 32 pêches, 56 prunes et 16 melons. Qu'est-ce qu'aurait chacun de vous? Un élève. — Mal au ventre.

ÉPICERIE CENTRALE

On trouve à l'Épicerie Centrale, depuis quelques jours:

Tous les produits de la maison F. Potin qui sont vendus le même prix qu'à la maison de Paris, boulevard Sébastopol.

TARIF DES CHOCOLATS FÉLIX POTIN

GARANTIS PUR CACAÛ ET SUCRE

N ^o 1. Chocolat de santé.....	le 1/2 kilo	1.30
2. » » qualité fine.....	»	1.50
3. » » supérieur vanillé.....	»	1.70
4. » » surfin.....	»	1.80
5. » » — double vanille.....	»	1.90
6. » » superfin double id.....	»	2.10
7. » » triple vanille.....	»	2.40
Chocolat sans sucre.....	»	2.50

Les numéros 1, 2 et 4 ne sont pas vanillés.

THÉÂTRE BÉNEVENT

QUAI DE LIMOGES.

DIMANCHE 27 Mai 1888,

Pour les adieux de la Troupe

REPRÉSENTATION A PRIX RÉDUITS

LE SIÈGE DE PARIS

Grand drame patriotique inédit, en 5 actes et 6 tableaux, avec nouveaux effets pyrotechniques, groupes allégoriques et apothéose.

Le spectacle sera terminé par un

INTERMÈDE MUSICAL ET DE CHANT

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/4.

Cabinet dentaire de M. V. ANJUBAULT, rue de Provence, 66, Paris.

M. V. ANJUBAULT a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il sera à Saumur, rue Saint Jean, 8, les premiers et les troisièmes dimanches et lundis de chaque mois.

M. J. BRUYÈRE a l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert, rue de la Grise, n^o 2, un Cabinet d'Architecte-Expert-Mètreur-Vérificateur.

Employé antérieurement comme conducteur des travaux de la ville de Reims, puis à Saumur pendant deux ans chez un architecte, il fera tous ses efforts pour mériter la confiance des personnes qui s'adresseront à lui.

Voulez-vous acheter Bon Marché, adressez-vous à

L'ÉPARGNE POPULAIRE

87, rue d'Orléans, Saumur,

Où vous trouverez:

Des Complets Haute Nouveauté, depuis 33 fr., Lingerie, Toile, Nouveauté, Draperie, Confections pour Hommes et Enfants, Chaussures, Chapellerie, Horlogerie, Bijouterie, Glaces, Meubles et Literie, etc., etc., en un mot tout ce qui concerne le Ménage, vendu à des prix défiant la concurrence.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT

MÉNIER

Exiger le véritable nom

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, 17.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

En l'étude de M^e GAGNAGE, notaire à Saumur,
Le DIMANCHE 17 Juin 1888, à une heure précise de relevée,
En totalité ou par lots à former au gré des acquéreurs,

D'UNE PROPRIÉTÉ

A SAUMUR,
Située aux Huraudières,
Derrière l'Ecole de cavalerie,
Appartenant à M. LACROIX-TAUGOURDEAU, jardinier, qui l'exploite actuellement.

Cette propriété, située sur le chemin du Breil ou chemin Charnier, est d'une contenance totale de deux hectares quatre-vingt-quatre ares vingt-sept centiares et comprend :

1° Un corps de bâtiments se composant de maison, hangar, caves et autres dépendances; 2° Une petite maison isolée; 3° Une portion de terrain en culture plantée de rangées de vignes contenant cinquante-huit ares quatre-vingt centiares; 4° Un jardin fruitier et potager contenant un hectare vingt-cinq ares dix centiares; 5° Une pièce d'eau d'une superficie de cinquante-sept ares quinze centiares; 6° Enfin un pré asséché de quarante-trois ares vingt-deux centiares.

Elle est d'un seul tenant et joint à l'ouest le chemin du Breil ou chemin Charnier, au midi la levée d'enceinte, au nord l'usine Avenier et M. Guérin, à l'est M. Chambourdon ou le tir aux pigeons.

S'adresser, pour visiter, sur les lieux, à M. LACROIX-TAUGOURDEAU;

Et, pour tous renseignements: 1° à M^e GAGNAGE, notaire, dépositaire du cahier des charges; 2° et à M. TAVEAU-NICOLAS, expert au Pont-Fouchard.

Etude de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

A LOUER

Pour la Toussaint prochaine,

UNE

MAISON

Avec Jardin clos de murs

Contenant environ 20 ares, Ecurie, Remises et Servitudes,

Située au bourg des Rosiers-sur-Loire, avec vue sur la Loire.

S'adresser, pour traiter, à M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers.

EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, Saumur.

On demande un apprenti.

Etude de M^e GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, 17.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

A Saumur, en l'étude dudit M^e GAGNAGE,
Le samedi 16 juin 1888, à 4 heures de l'après-midi,

DES IMMEUBLES

CI-APRÈS.

Situés à Saumur, quartier de Nantilly, appartenant à M. FOURNÉE-GONDOUIN, d'Angers.

1^{er} Lot.

Un morceau de terre clos de mur, sur lequel existe une petite maison, le tout situé au lieu dit Grenelle, d'une superficie de vingt-deux ares environ, joignant au levant le chemin de la Sablonnière, au midi M. Feraud Kaiser, et au nord M. Chevalier.

2^e Lot.

Un clos de vigne, situé au même lieu, en face le précédent, d'une contenance d'environ quarante-quatre ares et sur lequel existe également une petite maison, le tout joignant au couchant le chemin de la Sablonnière, au midi M. Couassin et au nord M. Bodin.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

Toutes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e GAGNAGE, notaire, ou à M. TAVEAU-NICOLAS, expert à Baugéux.

Etude de M^e GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, n° 17.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

Le DIMANCHE 17 JUIN, à 4 heures précises de l'après-midi,

A la Mairie de St-Hilaire-St-Florent, DES

IMMEUBLES

Ci-après,

Situés commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Et dépendant de la succession de M. et M^{me} VILLIEN-GOUVY.

1° TROIS PETITES MAISONS, à Saint-Hilaire, dont deux se joignant et une isolée, élevée sur terre-plein, d'un rez-de-chaussée avec greniers au-dessus, caves dans le roc, cour commune et jardin;

2° Et trente-huit ares quarante-trois centiares de terre labourable, au canton du Bas-Pré-Boisseau, joignant au levant M. Renard, au couchant M^{me} de la Frégoillère, au nord M. Renou-Berlioz et au midi un chemin.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e GAGNAGE.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le MARDI 29 mai 1888, à une heure, A Saumur, étude de M^e BRAC.

I

DEUX MAISONS contiguës, rue d'Orléans, 8 et 10, loués 2,000 fr. à MM. Favereau et Souhard.

II

MAISON, à Saumur, rue de la Visitation, n° 55, louée 100 fr. à M. Deaumier.

III

L'emplacement d'un moulin, avec onze ares de terrain, au canton des Moulins.

IV

Onze ares de pré et quêtiers, au Petit-Puy.

Le tout dépendant de la succession de M. ABEL BIANQUIN.

S'adresser à M^e BRAC, notaire à Saumur.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION AMIABLE,

Le jeudi 31 Mai 1888, à 4 heures,

En l'étude et par le ministère de M^e LE BARON,

EN UN SEUL LOT,

I. -- UNE PROPRIÉTÉ

Située au Vieux-Baugéux, sur le bord du Thouet, à l'abri des inondations, comprenant: Maison avec caves, buanderie, nombreuses dépendances et jardin bien planté, le tout contenant vingt-deux ares.

II. -- Un Clos de Vigne

Contenant soixante-six ares environ, au lieu dit les Hauts-Sentiers on la Gravelle, commune de Baugéux. Ces immeubles, appartiennent à M. LABICHE.

Mise à prix: 15,000 fr.

Grandes facilités pour les paiements.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire

A CÉDER

IMMÉDIATEMENT

Pour cause de décès,

Très-bonne maison de Clouterie, Quincaillerie et Articles de ménage.

MAGASIN BIEN SITUÉ ET TRÈS BIEN ACHALANDÉ.

S'adresser à M^{me} veuve VASSEUR, propriétaire de ladite maison, 28, rue Saint-Nicolas, Saumur.

Etudes de M^e LE BARON et de M^e BRAC, notaires à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication amiable,

Le MARDI 5 juin 1888, à midi,

En l'étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur,

UNE GRANDE MAISON

Située à Saumur, rue Saint-Nicolas, 79, à l'angle de la rue Chanzy,

Avec Cour, Écuries, Remises, Jardin et Dépendances.

S'adresser à M^e LE BARON, dépositaire du cahier des charges, ou à M^e BRAC, notaires.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

1^{er} Lot. UNE MAISON, située à Saint-Florent, à l'angle de la rue du Port et de la rue de la Palaine;

2^{es} Lot. 28 ares environ de TERRE, en trois parcelles, aux Prés-Boisseau, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent;

3^{es} Lot. 20 ares environ de VIGNE, au Pont-Fouchard, même commune. Ces immeubles appartiennent à M^{me} LECLORENEC et à ses enfants.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 1^{er} novembre prochain,

UNE FERME, située à Beaulieu, commune de Saumur, contenant un hectare soixante ares, clos de murs;

Et soixante-six ares de pré, dans la Prairie-de-Beaulieu;

Exploités actuellement par M. DIXMIER.

S'adresser, pour traiter, à M. GAUTIER.

Etude de M^e LECOMPTÉ, notaire à Brézé.

A VENDRE

BELLE

MAISON DE CAMPAGNE

Située à Saint-Cyr-en-Bourg, à 100 mètres de la gare.

Jardin potager, Clos de vigne, vastes Caves.

S'adresser à M^e LECOMPTÉ.

A LOUER
REMISE ET GRENIER

Rue de la Petite-Douve, n° 28.

A VENDRE

La plus grande CAVÉ de Saumur

Située rue du Presbytère,

Propre au commerce des vins ou comme glacière.

S'adresser au bureau du journal

A VENDRE

Au Comptant

Faits vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur.

Vins blancs des Coteaux à 80 et 100 francs la barrique;

Vin rouge nouveau à 80 fr. la barrique;

Vin rouge supérieur à 100 francs;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 1/2 à 10 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 11. Prix très avantageux.

L'ARMÉE

TERRITORIALE

Journal hebdomadaire

Paraissant le Samedi

12, rue Grange-Batelière, Paris

Seul journal s'occupant exclusivement des officiers de réserve et de l'armée territoriale, ce qui lui permet de traiter avec tous les développements nécessaires les questions intéressant particulièrement ces officiers.

ABONNEMENTS:

Six mois. 7 fr.

Un an. 12 fr.

On s'abonne aussi, sans frais, au bureau de l'Echo Saumurois.

QUINCAILLERIE

ROLLAND Frères

5, rue d'Orléans

SAUMUR

Fournitures diverses pour le découpage des Bois et Métaux, Machines au pied et à la main, Scies, Dessins, Tours et Accessoires.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

LIGNE D'ORLÉANS

ANGERS — SAUMUR — TOURS

STATIONS	Direct.		Omn.		Expr.		Omn.		Omn.		Expr.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Angers	2 19	6 30	8 45	11 29	2 57	5 32	8 45	11 29	2 57	5 32	8 45	11 29
La Ménitrie	2 52	7 10	9 10	10 08	3 42	6 13	8 45	11 29	3 42	6 13	8 45	11 29
Les Rosiers	3 19	7 19	9 18	12 17	3 52	6 22	9 18	12 17	3 52	6 22	9 18	12 17
St-Clément	3 36	7 36	9 35	12 34	4 07	6 37	9 35	12 34	4 07	6 37	9 35	12 34
St-Martin	3 53	7 53	9 52	12 51	4 24	6 54	9 52	12 51	4 24	6 54	9 52	12 51
Saumur (a)	3 22	7 46	9 34	12 44	4 30	7 00	9 34	12 44	4 30	7 00	9 34	12 44
— (départ.)	3 27	7 52	9 37	12 48	4 31	7 01	9 37	12 48	4 31	7 01	9 37	12 48
Varennes	3 52	8 05	9 48	1 01	4 45	7 15	9 48	1 01	4 45	7 15	9 48	1 01
Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	1 15	4 51	7 21	9 57	1 15	4 51	7 21	9 57	1 15
Langeais	4 26	8 59	10 19	1 53	5 46	8 16	10 19	1 53	5 46	8 16	10 19	1 53
Tours	5 05	9 43	11 05	2 36	6 35	9 43	11 05	2 36	6 35	9 43	11 05	2 36

TOURS — SAUMUR — ANGERS

STATIONS	Expr.		Omn.		Expr.		Omn.		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Tours	1 23	5 17	7 15	11 35	2 05	5 35	7 15	11 35	2 05	5 35	7 15	11 35
Langeais	2 13	5 43	7 41	12 19	2 49	6 19	7 41	12 19	2 49	6 19	7 41	12 19
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39	12 46	3 09	6 39	8 39	12 46	3 09	6 39	8 39	12 46
Varennes	3 03	6 32	8 51	13 07	3 34	7 04	8 51	13 07	3 34	7 04	8 51	13 07
Saumur (a)	3 57	6 46	9 04	13 58	3 24	7 14	9 04	13 58	3 24	7 14	9 04	13 58
— (départ.)	3 03	6 52	9 12	14 03	3 29	7 19	9 12	14 03	3 29	7 19	9 12	14 03
St-Martin	3 57	6 46	9 26	14 25	3 39	7 29	9 26	14 25	3 39	7 29	9 26	14 25
St-Clément	4 14	7 13	9 33	14 41	3 56	7 46	9 33	14 41	3 56	7 46	9 33	14 41
Les Rosiers	4 21	7 21	9 41	14 48	4 03	7 53	9 41	14 48	4 03	7 53	9 41	14 48
La Ménitrie	4 28	7 28	9 52	14 58	4 10	8 00	9 52	14 58	4 10	8 00	9 52	14 58
Angers	4 57	8 21	10 41	2 30	4 17	8 21	10 41	2 30	4 17	8 21	10 41	2 30

SAUMUR — LA FLECHE

STATIONS	matin		soir		matin		soir	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Saumur	7 05	1 18	7 20	1 30	7 15	1 30	7 30	1 45
Vivry	7 24	1 31	7 39	1 48	7 34			